

Cette propriété a été vendue nationalement le 19 mars 1794 à Jean Joseph Costé, négociant à Chalon, qui la céda le 18 août 1799 à François Gavinet et à Jean-Baptiste Gibassier, de Beaune ; ceux-ci la revendirent le 10 novembre suivant à Simon Gauthey l'Aîné, négociant audit Beaune.

En 1836, elle appartenait à Edouard Michaud-Moreil, négociant au même lieu ; elle passa en 1859 à Edouard Ernest, à Beaune, en 1863 à Jarry Henri Casimir à Paris, en 1872, à sa veuve, née Laligant, à Pommard, en 1891 à Mme Le Reffait, née Rocault, et à M. de Barbuat ; actuellement, elle est la propriété des héritiers de ces derniers ; elle est inscrite au cadastre sous la désignation de « Domaine Lejeune ».

b) *La Confrérie de Saint-Vincent*

La dévotion à saint Vincent, diacre, martyrisé à Saragosse le 22 janvier 304, s'est répandue dans nos contrées au cours du vr siècle à telle enseigne que plusieurs Confréries de vigneron s'en sont formées ; l'une d'elles, celle de Pommard, n'est-il pas surprenant qu'il y ait eu, dans la première église de Pommard, un autel consacré à ce saint.

Une Confrérie de Saint-Vincent a-t-elle été fondée à cette occasion, la chose est possible, mais cependant nous n'osons l'affirmer, faute de documents.

Nous savons cependant que la Confrérie de Saint-Vincent à Pommard a été fondée (ou réorganisée) le 13 janvier 1850.

c) *La Confrérie de Saint-Vincent et de Saint-Thibault*

Il y a dans l'église, au côté nord du transept, un tableau dominant les noms des membres de la Confrérie de Saint-Vincent et de Saint-Thibault.

Or, nous savons que cette Confrérie a été fondée en 1668 par Henri Duvachet, curé de la paroisse de Pommard, mais ses statuts n'ont été présentés par Jean Quirot, curé, à l'évêque diocésain, qu'environ un siècle après et ils furent approuvés en 1752 par Mgr de Montazet, évêque d'Autun.

Peut-être a-t-on voulu associer, dans la dite Confrérie, les noms de deux patrons des vigneron s : saint Vincent et saint Thibault.

Ce dernier, fils d'Arnoul, Comte de Champagne, naquit à Provins en 1017 ; il mena une sainte vie, cultiva la vigne, mourut le 1<sup>er</sup> juillet 1066 et fut inhumé dans une chapelle qui porte le nom de Saint-Thibault-aux-Bois.

La bannière de la dite Confrérie a été offerte par l'Impératrice Eugénie comme l'indique l'inscription suivante figurant dans la partie supérieure, sur une bande blanche :

DON DE S. M. L'IMPÉRATRICE DES FRANÇAIS A LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE POMMARD 1853. (3)

Cette bannière, plus que centenaire, est constituée par une étoffe rouge portant en son centre, sur une toile blanche de forme ovale, savoir, du côté de l'inscription ci-dessus, une peinture représentant, en pied, saint Vincent, et, de l'autre côté, une peinture du même genre, montrant saint Thibault.

La statue de saint Thibault a été confectionnée vers 1832 par M. Bonnet, sculpteur à Beaune, et a coûté 48 F. ; quant aux 12 flambeaux avec écusson : « Confrérie de Saint-Thibault », ils sont de cette époque, peut-être du même auteur ; coût : 82 F.

d) *La Confrérie de la Sainte-Vierge*

Elle a été fondée en 1679 par le curé Henri Duvachet, précité ; ses membres ont une particulière dévotion envers la Mère du Christ.

e) *La Confrérie des Agonisants*

Par une bulle datée de 1781, le Pape Pie VI autorisa l'établissement, dans l'église de Pommard, d'une Confrérie des Agonisants et accorda des indulgences plénières aux membres qui en feraient partie.

Leur rôle consiste à prier pour les malades en danger de mort.

Les Confréries dont nous venons de parler fonctionnent toujours actuellement.

(3) Cette bannière a pu être réalisée grâce à un don de 100 F de l'Impératrice, obtenu par l'intervention de M. Alphonse Marey-Monge, Maire de Pommard.

LES CLOCHES

a) *Les anciennes cloches*

Avant la Révolution de 1789, il y avait, dans le clocher de cette église, quatre cloches, deux grosses et deux petites ; nous allons dire ce que nous savons sur chacune d'elles, en suivant l'ordre chronologique de leur fonte :

La plus ancienne, l'une des grosses, date de 1596 ; elle vient, par conséquent, de la seconde église et porte l'inscription suivante :

SANCTE PETRE. ORA PRO NOBIS. SANCTE AGNES. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. SIEUR JEAN BRUNET. MARCHAND A BEAUNE. PARRAIN. ET POUR MARRAINE BENIGNE SAVATIER. FEMME DU DIT LETALLENET. MARCHAND ET FONDEUR DE CESTE.

Les Brunet avaient de grands biens à Pommard ; les domaines de MM. Ganière de Bessey (de Joursanvault) David et Estienne en viennent.

Cette cloche a été ensuite transportée dans l'église actuelle, où elle se trouve encore maintenant ; c'est du reste la seule qui n'ait pas été enlevée à la Révolution. En raison de son ancienneté, elle a été classée comme Monument historique par arrêté ministériel du 15 avril 1943.

La seconde grosse cloche, fondue en 1658, provenait également de la seconde église et avait été installée dans celle d'aujourd'hui ; elle portait ces mots :

SANCTE PETRE. ORA PRO NOBIS. I. H. S. M. A. JE SUIS ETE NOMMEE ANTHOINETTE PAR NOBLE ET PUISSANT SEIGNEUR ANTHOINE DE SALINS SEIGNEUR DE CORABŒUF. CHEVALIER DU ROY. M.V.C.L.V.III.

La famille de Salins possédait des propriétés à Pommard ; ses armes sont gravées sur la maison qui appartient ensuite aux Blondeau, puis à Girard et après à Normand, rue du Charmilloi.

L'inscription de la troisième cloche, datant de 1758, était ainsi conçue :

LOUÉ SOIT A JAMAIS LE TRÈS SAINT SACREMENT DE L'AUTEL. LE PARRAIN HONORABLE CLAUDE GAUTHEY MARCHAND A POMMARD. MARRAINE DAME REINE MARGUERITE LORENCHET. FEMME DE MAISTRE ANTIDE DAVID. ECUYER. ANCIEN LIEUTENANT CIVIL AU BAILLAGE. BÉNITE PAR M. JEAN QUIROT. FONDUE DES DENIERS DU S<sup>r</sup> GAUTHEY ET DE DEMOISELLE HUGUETTE BATAULT. SON EPOUSE.

La quatrième cloche, datant également de 1758, portait l'inscription ci-après : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. PARRAIN HONORABLE PIERRE BUFFET. MARCHAND A POMMARD. MARRAINE HONNETTE CLAUDINE Poulleau. FEMME DE M. CLAUDE GILLOT. MARCHAND A BEAUNE. M. JEAN QUIROT, CURÉ, FONDUE DES DENIERS DU PARRAIN.

Voici d'ailleurs l'acte de baptême, de ces deux dernières cloches, acte qui figure sur les registres paroissiaux de l'époque :

« Ce jourd'uy vingt et un août 1758, je soussigné Curé de Pommard, par permission de Monseigneur l'Evêque d'Autun, ay fais la bénédiction de deux cloches pour l'église dudit Pommard : la première a été bénie sous l'invocation de saint Claude et a l'honneur du très Saint Sacrement, de laquelle Maître Claude Gauthey, Marchand à Pommard a été parain et maraine Madame Reine Marguerite Lorenchet, femme de Messire Antide David, Ecuier, et ancien Lieutenant Civil au Baillage de Beaune ; la seconde a été bénie sous l'invocation de saint Etienne, de laquelle M<sup>re</sup> Etienne Buffet, Marchand à Pommard, a été parain et maraine Claudine Poulleau, femme de M<sup>re</sup> Claude Gillet, Marchand à Beaune, soussigné avec Messieurs les Curés de Volnay, de Nantoux, M<sup>re</sup> Chanitte, Frillet, Maire, Gros, Boillaud, subdélégué, les Fabriciens et plusieurs autres Paroissiens soussignés. »

b) *Les cloches actuelles*

Le clocher de l'église de Pommard ne comporte plus maintenant que deux cloches, savoir : l'une des grosses, fondue en 1596, dont nous avons parlé précédemment, et une, plus petite, bénie en 1840 par le curé de la paroisse ; elle porte l'inscription suivante :

L'AN 1840. FONDUE SOUS L'ADMINISTRATION DE M. CLAUDE DESCHAMPS. MAIRE. ET JEAN CHICOTOT. ADJOINT. ET GILLET DE CHALONGE, CURÉ DE POMMARD. J'AI EU POUR PARRAIN M. FERDINAND MAREY. PROPRIÉTAIRE A POMMARD. ET POUR MARRAINE MME VICTOIRE LALIGANT. EPOUSE DE M. JARRY. PROPRIÉTAIRE A POMMARD.